De plus il n'y a pour personne de juste motif d'accuser l'Eglise d'ême l'ennemie soit d'une juste tolérance, soit d'une saine

et légitime liberté.

En effet, si l'Eglise juge qu'il n'est pas permis de mettre les divers cultes sur le même pied légal que la vraie religion, elle ne condamne pas pour cela les chefs d'Etat qui, en vue d'un bien à atteindre, ou d'un mal à empêcher, tolèrent dans la pratique que ces divers cultes aient chacun leur place dans l'Etat.

C'est d'ailleurs a coutume de l'Eglise de veiller avec le plus grand soin à ce que personne ne soit forcé d'embrasser la foi catholique contre son gre, car, ainsi que l'observe sagement saint

Augustin, l'homme ne peut croire que de plein gré."

LICENCE ET LIBERTÉ

Léon XIII donne la vraie notion de la liberté et la distingue de la licence qu'il appelle une liberté de perdition.

" Par la même raison, l'Eglise ne peut approuver une liberté qui engendre le dégoût des plus saintes lois de Dieu, et secoue l'obéissance qui est due à l'autorité legitime. C'est la plutôt une licence qu'une liberté, et saint Augustin l'appelle très-justement, une liberté de perdition et l'Apôtre Saint Pierre, un voile de méchanceté. Bien plus, cette prétendue liberté étant opposée à la raison, est une véritable servitude, Celui qui commet le péché est l'esclave du péché. Celle-là, au contraire, est la liberté vraie et désirable qui, dans l'ordre individuel, ne laisse l'homme esclave ni des erreurs ni des passions qui sont ses pires tyrans; et dans l'ordre public, trace de sages règles aux citoyens, facilite largement l'accroissement du bien-être et préserve de l'arbitraire d'autrui la chose publique.

Cette liberté honnête et digne de l'homme, l'Eglise l'approuve au plus haut point, et pour en garantir aux peuples la ferme et intégrale jouissance, elle n'a jamais cesse de lutter et de com-

Oui, en vérité, tout ce qu'il peut y avoir de salutaire au bien général dans l'Etat ; tout ce qui est utile à protéger le peuple contre la licence des princes qui ne pourvoient pas à son bien, tout ce qui empêche les empiétements injustes de l'Etat sur la commune ou la famille ; tout ce qui intéresse l'honneur, la personnalité humaine, et la sauvegarde des droits égaux de chacun, tout cela l'Eglise catholique en a toujours pris soit l'initiative, soit le patronage, soit la protection, comme l'attestent les monuments des âges précédents. Toujours conséquente avec elle-même, si d'une part elle repousse une liberté immodérée, qui pour les individus et les peuples dégénère en licence ou en servitude, de l'autre, elle embrasse de grand cœur les progrès que chaque jour fait naître, si vraiment ils contribuent à la prospérité de cette vie, qui est comme un acheminement vers la vie future et durable à jamais."

L'EGLISE FAVORISE LE PROGRÈS

"Ainsi donc dire que l'Eglise voit de mauvais œil les formes plus modernes des systèmes politiques, et repousse en bloc toutes